

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20201218-DCM20-145-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.145

L'an deux mille vingt, le 18 décembre 2020, à 09 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, Mme Lilliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Gilbert THULEAU  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Bruno JARROIR  
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE  
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Philippe CAU  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
M. Jacques GUIARD représenté par Mme Christelle MAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

M. Gérard FILOCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN », POUR L'ANNÉE 2020 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°19.046 en date du 21 mars 2019, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 12.000 € (douze mille euros) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », pour l'année 2020.

Par délibération n°20.063 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention complémentaire de 13.000 € (treize mille euros) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », portant la subvention à 25.000 € (vingt-cinq mille euros) pour l'année 2020.

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 15.988,95 € (quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », pour lui permettre de rembourser à la commune le coût de la mise à disposition, à mi-temps, d'un agent de la Ville de ROYAN, durant l'année 2019, portant la subvention totale à 40.988,95 € (quarante mille neuf cent quatre-vingt-cinq-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes), pour l'année 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 15.988,95 € (quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », portant la subvention totale à 40.988,95 € (quarante mille neuf cent quatre-vingt-cinq-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes), pour l'année 2020,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », pour l'année 2020,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574-Fonction 520 et 0203 du budget de l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 20.145

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020, rendue exécutoire le 21 décembre 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désigné « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'Association « *Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan* », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 9 février 1963, sous le numéro 017 2000 7251, représentée par Madame Isabelle ERABLE, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désigné « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°19.046 en date du 21 mars 2019, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 12.000 € (douze mille euros) à l'Association « *Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN* », pour l'année 2020.

Par délibération n°20.063 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention complémentaire de 13.000 € (treize mille euros) à l'Association « *Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN* », portant la subvention à 25.000 € (vingt-cinq mille euros) pour l'année 2020.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire 15.988,95 € (quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes) à *l'Association*, pour lui permettre de rembourser à la commune le coût de la mise à disposition, à mi-temps, d'un agent de la Ville de ROYAN, durant l'année 2019, portant la subvention totale à 40.988,95 € (quarante mille neuf cent quatre-vingt-cinq-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes), pour l'année 2020.

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1-

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sociale de la Ville de ROYAN, la Collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 15.988,95 € (quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes) à *l'Association* pour lui permettre de rembourser à la Commune le coût de la mise à disposition, à mi-temps, d'un agent de la Ville de ROYAN, durant l'année 2019, portant la subvention totale à 40.988,95 € (quarante mille neuf cent quatre-vingt-cinq-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes), pour l'année 2020. Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2-

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,  
La Présidente,

Isabelle ERABLE



Fait à ROYAN, le 21 DEC. 2020  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville Pour le Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire